

Soumaïla BERTHE : « La gouvernance des territoires dans la région de Kayes, un jeu d'acteurs » (dir. Prof. Balla Diarra et Stéphanie Lima).

Depuis les années 1990, le Mali entame un projet ambitieux qui est celui de la réforme de l'administration de son territoire. Il ressort de ce premier processus 760 collectivités dont 703 communes, 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako. Ce découpage massif est en partie, une réponse aux nombreuses revendications politiques et territoriales des régions Nord-Mali. Force est de constater que le processus ne tarde pas à montrer ses limites.

Une décennie plus tard les méthodes de revendications des mêmes acteurs contribuent à plonger le Mali dans une crise sans précédent. En 2012, le Mali connaît une crise multidimensionnelle persistante qui met en mal les valeurs fondamentales de l'Etat-nation notamment l'unicité, l'intégrité territoriale et la laïcité. A la quête d'issue de sortie de crise et, sous les pressions diverses des acteurs nationaux et internationaux, les autorités maliennes réagissent en se lançant dans un processus de régionalisation. Ainsi, sont créées deux nouvelles régions dans le Nord du Mali dont Ménaka et de Taoudéni¹ qui porte à dix le nombre de régions.

Cet acte ne passe inaperçu chez les populations du centre comme du Sud Mali qui, manifestent aussi pour la création de nouvelles régions dans leur localité. Jusqu'à novembre 2020, le territoire du Mali était administrativement organisé autour de 10 régions 57 cercles et 703 communes. Le 26 novembre 2020, le conseil des ministres met en œuvre un projet de loi de découpage territorial, qui avait fait son apparition inattendue sur les réseaux sociaux, avec la nomination de nouveaux gouverneurs de régions. Ce nouveau découpage porte théoriquement le nombre de régions administratives à 20 et est prometteur de nouvelles crises.

Combiné aux crises sanitaires internationales, la jeune Etat dont la plupart du financement de ses gros programmes et projets repose sur l'extérieur a du mal à s'en sortir. Depuis un certain temps, décentralisation malienne est sous les faix d'une instabilité politique persistente. Les collectivités qui vivent des jeux de partenariat sont de plus en plus abandonnées et laissées à elles-mêmes.

Depuis les élections municipales de 2016, les collectivités sont à la quête d'une affirmation s'inscrivent dans de nouvelles dynamiques de territorialités. Commencé avec quelques collectivités juste le lendemain des premières élections municipalisées en 1999, le phénomène de l'inter collectivité se généralise au Mali à la suite du décret n° 2015-0848 et des élections de 2016. Ces éléments semblent contribuer à un éveil d'acteurs territoriaux aux objectifs variés. Ces acteurs multiscalaires et multisitués, à la recherche de territoire « optimal », « idéal », « pertinent », contribuent au nom du « développement » à la fabrique de territoires hybrides d'inter collectivité. La présente recherche doctorale se veut de parvenir à mieux comprendre les enjeux des dynamiques territoriales des inter collectivités tout en réinterrogeant le processus de décentralisation au Mali.

¹ La loi n°2012-017 du 2 mars 2012 est adoptée par Amadou Toumani Touré. L'article 1, stipule : « le territoire de la République du Mali comprend le District de Bamako et les dix-neuf (19) Régions ».

Le terrain de la présente étude qui interroge le processus de décentralisation à travers la dynamique Inter collectivité dans la région de Kayes, s'articule entre Bamako et la région de Kayes. L'approche qualitative couplant l'observation directe a été priorisée dans cette étude.